



Bulletin d'inscription au Vide Jardin
de Clohars-Fouesnant du 18 Sept.2016



PARTICULIERS

A retourner à :

C.J.I.C.F - chez Mr Serge BESNARD - 4Hent Gwez Kistin - 29950 CLOHARS FOUESNANT
avec votre règlement

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le / / à (*)
Adresse
CP Ville
Tél.
Portable
Adresse e-mail
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le / / par
N°immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du Code du commerce)

Je réserve mètres linéaire au prix de 5 €/ml soit un total de€ que je règle par chèque ci-joint (à l'ordre de Comité de Jumelage **Oranmore Clohars-Fouesnant**).

Demande particulière

Fait à, le / /

Signature :

Cette attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation : Clohars Fouesnant.

* Veuillez préciser le département de naissance

CLOHARS-FOUESNANT

VIDE JARDIN

10h-17h

Centre Bourg

DIMANCHE

18 SEPTEMBRE 2016



Entrée
Libre
au public

Organisé par le C.J.I.C.F

Renseignements en Mairie
ou comitejumelage.cloharsfouesnant@gmail.com

Article 1 : Cette manifestation est organisée par le Comité de Jumelage Oranmore(IRL) Clohars-Fouesnant , association loi 1901 et se déroulera **en plein air** le dimanche 18 Septembre* 2016 sur la place du centre bourg de Clohars-Fouesnant, de 10h00 à 17h00 (*journée du patrimoine)

Article 2 : Le Vide Jardin est ouvert aux particuliers, professionnels et aux associations. Le droit de place est facturé **5€/ml** dans la limite de 5 mètres par exposant. Des tables et chaises sont proposés aux exposants.

Article 3 : Pour les exposants mineurs, l'inscription doit être faite au nom d'un parent.

Article 4: Tout exposant possèdera sur lui une pièce prouvant son identité. Le jour du déballage et afin de remplir le registres des vendeurs, les exposants particuliers doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire). Les commerçants, artisans et producteurs professionnels doivent être munis de tout justificatif attestant de leur statut (affiliation à la chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers...). Aucun exposant n'est accepté sans ces documents. Pour les exposants mineurs, le parent ayant fait l'inscription de l'enfant doit se présenter avec lui le matin au moment de l'installation et justifier de son identité.

Article 5: L'exposant respectera le cadre et le matériel fournis (tables/chaises). Il s'assurera pour tout risque qu'il encourt, il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisateur. Les exposants doivent être détenteurs d'une attestation de responsabilité civile.

Article 6: L'installation et le déballage doivent s'effectuer entre 8h30 et 9h45 pour les exposants. Le site ouvre ses portes au public de 10h à 17h00. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 17h00, heure à laquelle les exposants pourront ranger leur stand. Les exposants sont tenus de laisser vide et propre leur emplacement après emballage. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite.

Article 7: L'inscription n'est définitive qu'après paiement par l'exposant de son droit de place. Sans rappel de notre part, l'inscription est considérée comme acquise. Les demandes particulières devront être spécifiées par écrit et seront traitées par ordre d'arrivée.

Article 8: Aucun remboursement n'est consenti après la date limite d'inscription, ni pour causes d'intempéries survenant dans la journée de la manifestation.

Article 9: L'organisateur se donne le droit d'annuler s'il n'y a pas assez d'exposants inscrits au moment de la clôture des inscriptions ou si des intempéries sont annoncées 72h avant la manifestation . Dans ce cas, les exposants déjà inscrits se verront rembourser du montant de leur inscription.

Article 10: La date limite d'inscription est fixée au **07/09/2016**.

Article 11: Toute sous-location est interdite. Les organisateurs se donnent le droit de refuser ou d'exclure tout exposant pouvant nuire à la bonne marche de cette journée sans dédommagement, ni indemnités.

Article 12: La vente d'animaux vivants est strictement interdite sur le site.

Article 13: La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 14: Possibilité de petite restauration sur place et buvette.

Article 15: Pour information, il n'est pas demandé de droit d'entrée aux visiteurs, l'accès est gratuit au public.

Article 16: Le présent règlement est à disposition sur le site de l'association à l'adresse <http://cjjcf.canalblog.com/>, à l'entrée de la manifestation et à la buvette le jour même de la manifestation ainsi que sur les bulletins d'inscription.

Bulletin d'inscription au Vide Jardin de Clohars-Fouesnant du 18 Sept.2016



PROFESSIONNELS

A retourner avec votre règlement à :

C.J.I.C.F - chez Mr Serge BESNARD - 4Hent Gwez Kistin - 29950 CLOHARS FOUESNANT

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la société/l'association : (raison sociale).....

N° de registre du commerce métiers :

..... de

Dont l'adresse du siège est

Ayant la fonction de

dans la personne morale.

Adresse du représentant

CP..... Ville.....

Tél.....

Portable.....

Adresse e-mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le/...../..... par

N°immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art 321-7 du Code Pénal)

Fait à, le/...../.....

Signature :

Je réserve mètres linéaire au prix de 5 €/ml soit un total de€ que je règle par chèque ci-joint (à l'ordre de Comité de Jumelage **Oranmore Clohars-Fouesnant**).

Demande particulière

Cette attestation sera jointe au registre pour remise à M le Maire de la commune de Clohars-Fouesnant